



Comité des projets
9^e réunion
2 mars 2015
Londres, Royaume-Uni

Sous-comité virtuel de présélection

Proposition de révision

Contexte

1. Le présent document contient des propositions de révisions (**en caractère gras**) du mandat du Sous – comité virtuel de présélection (SVP) approuvées en septembre 2012 (document [PJ-34/12 Rev. 1](#)). La révision tient compte des nouvelles exigences du Fonds commun pour les produits de base, principal donateur à l'Organisation, et la nécessité de renforcer les activités des projets de l'Organisation et mobiliser des financements auprès d'autres bailleurs de fonds.

2. Le SCVP est actuellement composé du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Guatemala, de l'Indonésie (Membres exportateurs) ainsi que de trois membres de l'Union européenne (Allemagne, Espagne et Italie) et des États-Unis (Membres importateurs) ; il est présidé par le Directeur exécutif.

Mesures à prendre

Le Comité des projets est invité à examiner ce document et à soumettre sa recommandation au Conseil.

SOUS-COMITÉ VIRTUEL DE PRÉSÉLECTION

MANDAT

Objectif

1. Le sous-comité virtuel de présélection (SVP) a pour objectif de hâter le processus d'évaluation des nouvelles propositions de projets et des autres propositions d'activités de coopération soumises au Comité des projets pour examen. Le sous-comité examine et évalue les nouvelles propositions de projets et les autres propositions d'activités de coopération compte tenu des questions d'actualité des projets et soumet ses recommandations au Comité des projets.

Durée

2. Le Sous-comité virtuel de présélection est un sous-comité permanent de l'Organisation.

Présidence du sous-comité

3. Le Directeur exécutif de l'OIC remplit les fonctions de Président du sous-comité.

Composition

4. Le sous-comité est constitué de représentants des Membres exportateurs et des Membres importateurs nommés par les représentants des pays Membres. S'ils le souhaitent, les représentants des pays Membres peuvent se faire représenter par des experts techniques et désigner des conseillers.

5. Les membres du SVP doivent avoir accès à l'Internet et avoir une parfaite connaissance des projets terminés, en cours ou à l'étude par les bailleurs de fonds comme le Fonds commun pour les produits de base (FCPB).

Procédures de travail

6. Le sous-comité fonctionne par courrier électronique (projects@ico.org et seudieu@ico.org).

7. Le sous-comité travaille en anglais seulement mais afin d'accélérer le processus d'évaluation, les documents clés peuvent également être diffusés dans les autres langues de l'Organisation (espagnol, français ou portugais) selon la langue de la proposition initiale.

8. **Le Secrétariat donnera, au besoin, des orientations et informations supplémentaires aux membres du SVP pendant le processus d'examen.**

9. Le Secrétariat étudie les observations du sous-comité puis, sur cette base, il établit un rapport d'évaluation préliminaire qui est communiqué aux pays qui ont présenté la nouvelle proposition de projet ou d'autres propositions d'activités de coopération afin qu'ils prennent les mesures appropriées.

10. **Les membres du SVP doivent normalement faire parvenir au Secrétariat leur évaluation des projets avant le 31 Janvier et avant le 31 juillet pour les réunions de mars et septembre respectivement. Le Secrétariat établit son rapport d'évaluation sur la base des observations reçues.**

11. Le Directeur exécutif en tant que Président du sous-comité fait rapport au Comité des projets.

12. Les Membres du SVP pourrait aider le Secrétariat à identifier/proposer des sources de financement des projets pertinents.

Évaluation des propositions

13. Le sous-comité complète la liste récapitulative préparée par le Secrétariat pour chaque évaluation de nouvelle proposition de projet.

14. Les éléments d'appréciation pouvant être pris en considération par le sous-comité peuvent être téléchargés depuis le site web de l'OIC, www.ico.org, sous la section "Projets" :

- i) **Appel à propositions du Fonds commun pour les produits de base.**
- ii) Le dernier rapport de situation sur les projets (afin d'éviter toute répétition inutile des efforts et garantir l'établissement de synergies avec les projets sur le café en cours parrainés par l'OIC).
- iii) La stratégie de mise en valeur du café de l'OIC (document ICC-105-16 Rev. 1).
- iv) **Les informations pertinentes sur la présentation de dossiers à d'autres instances donatrices.**